

**Avis au public**  
**URBANISME**

**Modification ponctuelle du PAP QE à Fischbach**

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a décidé la mise en procédure d'une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à Fischbach, aux lieux-dits Kocherei et Hauptstrooss.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier est publié pendant 30 jours à partir du 4 novembre 2025 à la maison communale, annexe Heinerscheid, 2, Kierchestrooss, où le public pourra en prendre connaissance avec prise de rendez-vous au préalable avec le Service Urbanisme. Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune [www.clervaux.lu](http://www.clervaux.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

En application de l'article précité, les observations et objections contre le projet de modification ponctuelle doivent être présentées, sous peine de forclusion, par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans un délai de 30 jours de la présente publication.

Le collège des bourgmestre et échevins :

- (s) Georges Keipes, bourgmestre
- (s) Emile Eicher, échevin
- (s) Georges Glod, échevin.